

Questions orales

● (1125)

Si les dépenses de cette société au titre de l'expansion et de l'amortissement sont égales à ses profits, elle ne paiera pas d'impôt, c'est évident. Cependant, à moins de prendre toujours de l'expansion, elle devra, en définitive, payer des impôts. La même chose s'applique à un particulier qui peut réclamer des pertes pour une certaine année. S'il continue d'avoir des revenus, il paiera des impôts un jour ou l'autre. Cette situation vaut tant pour les particuliers que pour les sociétés.

Mon honorable collègue doit se souvenir que ces encouragements fiscaux ont pour but d'inciter les entreprises à prendre de l'expansion, à investir davantage et à créer des emplois pour les Canadiens, et il n'a certainement rien contre.

M. Riis: Monsieur le Président, ce qu'on a demandé à ce cadre, ce n'est pas s'il entendait payer ces impôts reportés, mais quand. Il m'a répondu comme sans doute le feraient de nombreux cadres supérieurs à l'heure actuelle, monsieur le Président: jamais. Ce stratagème est au fond un attrape-nigaud qui se perpétue.

LES IMPÔTS DES PETITES ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Je m'adresse de nouveau au ministre des Finances. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ce sont les petites entreprises qui ont un taux moyen d'imposition de 24 p. 100 qui créent la majorité des emplois. Or, le ministre des Finances sait pertinemment qu'il y a quelques années, plus précisément en 1982, Trans Canada Pipe Lines a versé en impôt 7 p. 100 de son revenu, Husky Oil 5 p. 100 alors que Shell Canada, la Banque royale du Canada et la Banque de Montréal n'ont rien versé du tout.

Pendant combien de temps encore le ministre des Finances va-t-il laisser les petites entreprises assumer une part disproportionnée du fardeau fiscal, alors que les grandes entreprises font des bénéfices considérables et, mettant à profit les concessions—d'autres diraient les échappatoires—fiscales que le gouvernement leur a ménagées, ne paient pas un cent d'impôt? Pendant combien de temps encore le ministre maintiendra-t-il le système actuel sans y rien changer?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, la logique du député laisse quelque peu à désirer. Ayant cité le taux moyen d'imposition applicable aux petites entreprises, il ne saurait s'en servir comme point de comparaison et déclarer que telle grande entreprise a versé telle proportion de son revenu en impôt et que telle autre n'a pas versé d'impôt du tout. Je pourrais lui fournir une liste de centaines et de milliers de petites entreprises qui, vraisemblablement, n'en ont pas versé du tout non plus.

Ce que mon collègue pourrait comparer, c'est le taux réel d'imposition des petites et des grandes entreprises. Or, s'il consulte les chiffres, il constatera qu'à ce chapitre, les petites entreprises assument un fardeau proportionnellement moins lourd que les grandes entreprises.

Dans le cadre de mes budgets de l'année dernière et de celui de cette année, j'ai annoncé un certain nombre de mesures qui visent à encourager et à soutenir les petites entreprises. En tant

que ministre des Finances, je me suis assigné pour tâche principale d'aider les petites et moyennes entreprises, car ce sont elles qui au Canada créent le plus d'emplois.

Dans le cadre de mon budget de cette année, j'ai annoncé une mesure visant à réduire des trois-quarts l'impôt sur le revenu des petites et moyennes entreprises qui prennent de l'expansion, de façon à leur épargner quelque 150 millions de dollars d'impôts.

M. Riis: Monsieur le Président, le ministre des Finances sait pertinemment que le taux moyen d'imposition de toutes les sociétés s'établissait l'année dernière à 23 p. 100. C'est là la moyenne pour toutes les sociétés de notre pays. Cela démontre que les grandes sociétés n'assument pas leur part légitime du fardeau fiscal.

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS ET DES PARTICULIERS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma troisième question porte directement sur ce point. En 1950, le secteur des sociétés et celui des particuliers payaient des impôts dans une proportion égale, c'est-à-dire que toutes les recettes fiscales perçues par le gouvernement fédéral provenaient pour moitié des sociétés et moitié des particuliers. Depuis 1950, monsieur le Président, 75 p. 100 du fardeau fiscal imposé par le gouvernement fédéral tombe directement sur les simples contribuables sous forme d'impôt sur le revenu des particuliers. Le ministre nous dira-t-il combien de temps encore nous pouvons nous attendre à ce que le gouvernement maintienne un régime fiscal qui fait assumer aux particuliers une part de plus en plus large du fardeau fiscal pour lui permettre d'accorder de plus en plus de largesses aux sociétés?

● (1130)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devra réfléchir un peu à la nature des sociétés quand il soutient qu'elles paient moins d'impôts. Les sociétés sont des entités juridiques, mais au bout du compte elles n'ont pas d'existence physique individuelle. Les sociétés sont constituées d'actionnaires et d'employés et ainsi de suite. Le député parle de la proportion des impôts qu'elles payaient dans les années 50. J'aimerais savoir quelle serait la répartition idéale du fardeau fiscal que préconiserait son parti entre les sociétés et les particuliers.

Je l'invite à se demander combien de sociétés s'établiraient et exploiteraient des entreprises au Canada si l'on finissait par en arriver à une situation fiscale où elles auraient à payer, disons, deux fois plus d'impôts qu'elles n'en paieraient aux États-Unis ou en Europe. Il faut surveiller constamment l'évolution de la situation dans les pays industrialisés et nous assurer que le fardeau financier que nous imposons aux sociétés ne s'alourdit pas trop comparativement à ce qu'il est chez nos concurrents. C'est évidemment le critère qui incitera les sociétés à aller s'établir dans ces pays au lieu de chez nous et à y exporter les emplois. Il me semble parfaitement évident que c'est la conclusion normale et raisonnable à laquelle en viendrait n'importe quel Canadien sensé.